

02 sep 2014 -12:16

Rentrée conséquente pour FAMIFED

Ce 1er septembre 2014, FAMIFED a achevé l'intégration des dossiers d'allocations familiales du secteur public. FAMIFED paie à présent un total de 335.217 dossiers d'allocations familiales, dont 56.415 repris récemment dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat. FAMIFED s'affiche ainsi comme la plus grosse institution de paiement des allocations familiales et le gestionnaire clé pour le transfert de la compétence vers les entités fédérées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la 6e réforme de l'Etat, les services de paiement de FAMIFED ont, ces neuf derniers mois, intégré dans leur caisse d'allocations familiales 56.415 dossiers issus de différents services publics, sans que le transfert de ces dossiers ait un impact sur la continuité du paiement des allocations familiales aux familles. Grâce à l'expertise et l'investissement de son personnel ainsi qu'aux moyens techniques mis en place chez FAMIFED, le transfert de ces dizaines de milliers de dossiers s'est déroulé sans encombre.

Avec un total de 335.217 dossiers pour un montant de 1,4 milliard d'euros, FAMIFED est ainsi la plus grosse institution de paiement des allocations familiales, en comparaison avec d'autres caisses importantes comme Partena (187.307 dossiers) et l'ONSS-APL (131.099 dossiers). Depuis le 1er décembre 2013, FAMIFED centralise en effet dans son "portefeuille" les dossiers de l'Office national de Sécurité sociale, de la Banque Carrefour, de la Hogeschool Gent, du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Service public de Wallonie, de la SEPAC Région wallonne et Communauté française, de la Société wallonne de Crédit social, de l'Université de Liège, de l'AWIPH, de l'AWEX, du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), de Wallonie-Bruxelles International, de Artesis-Plantijn Hogeschool Antwerpen, de la Hogeschool PXL (Hasselt) et de l'Université d'Anvers. Les dossiers de HR Rail (SNCB), de tous les services publics gérés par le SCDF (Service Central des Dépenses Fixes), de la Défense et de la Caisse auxiliaire pour les Indépendants sont également, au 1er septembre 2014, gérés par FAMIFED. L'Agence est également la seule à gérer les dossiers des prestations familiales garanties pour les familles qui ne sont reprises dans aucune autre catégorie pour l'attribution des allocations familiales.

Pour faciliter par la suite le transfert des dossiers, il a été décidé que les dossiers des institutions qui n'appartiennent pas au secteur public (HR Rail et Caisse auxiliaire pour les Indépendants) seront, après le premier paiement, automatiquement décentralisés vers les bureaux provinciaux de FAMIFED, et ce sur base du domicile de l'attributaire.

Pour rappel, depuis le 1er juillet 2014, FAMIFED est une agence fédérale qui travaille sous la tutelle de la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission Communautaire Commune (COCOM), désormais compétentes pour les allocations familiales. La date à laquelle chaque entité fédérée gèrera elle-même ses dossiers d'allocations familiales n'est à ce jour pas encore fixée.

Personne de contact pour la presse :

Pascale MEGAL (FR) - 0474 83 32 92

Joke VERBEEK (NL) - 0471 09 80 94

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales
Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 237 21 12
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys
Porte-parole
02 237 20 30
comm@famifed.be